Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260205-2026_7-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage

28 janvier 2026

L'An deux mille vingt six
Le 5 février à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire

Nombre de conseillers

En exercice	25
Présents	22
Votants	25

Etaient présents : Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Laura JAMBOU, Frédéric PERROT, Aurélien LE BOT, Sophie PATTÉE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwënola COLLIOU, Fabien BRIVOAL, Luc LEBRUN, Isabelle MAUGEAIS, Sandrine CARIOU, Erwan PADELLEC, Grégory GUERIN, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Gilles MORVAN, Chantal CULIOLI, Christophe CLERMONT Julie CANADO et Maryline LE GRAET.

Absents excusés :
Carine GILLAIZEAU qui a donné procuration à Pascal PRIGENT
Anne-Marie HÉNAFF qui a donné procuration à Laura JAMBOU
Magalie PORTAS qui a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN.

Absents :

Secrétaire de séance : Sophie PATTÉE a été élue Secrétaire de séance.

DCM 2026-07

Objet :

INTERCOMMUNALITÈ –

Autorisation de signature des conventions d'assistance aux Communes pour le dispositif d'aide à la formation BAFA et prise en charge des postes de chargés de coopérations CTG

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime peut, après conventionnement, assister les Communes qui en font la demande dans certains domaines.

Les 10 Communes du territoire se sont engagées à développer un projet social de territoire de manière concertée, pour répondre de manière cohérente aux besoins des habitants.

Les Communes et la CCPCAM ont délibéré pour la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère.

Pour mener à bien les projets qui y sont inscrits il est proposé aux Communes de bénéficier de l'assistance de la Communauté de Communes dans les domaines :

- De la prise en charge financière des Chargés de coopération CTG
- Du dispositif d'aide à la formation BAFA.

La clef de répartition des coûts donne un montant de 7 418 € pour les chargés de coopération et 888 € pour la formation BAFA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les conventions « Assistance aux Communes » pour les chargés de coopération CTG et le dispositif d'aide à la formation BAFA,
- De préciser que ces conventions sont conclues jusqu'au 31 décembre 2029, durée de validité de la CTG,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 5 février 2026,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Sophie PATTÉE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH 29590

Le Maire,
Pascal PRIGENT